

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 26 (1955)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cadre 36 : Delémont-Delle

- 25) 1718 (Delémont dép. 14.20 h., Delle arr. 15.32 h.).
Avancement de ce train de 7 à 8 minutes en mettant sa composition en tête du direct 211 à Bienne, la même machine faisant le service de Bienne à Porrentruy. Cela éviterait un changement de train et un changement de quai aux voyageurs de Bienne pour Porrentruy.
- 26) 1729/1770 (Delle dép. 17.38 h., Delémont arr. 19.13 h. ; Delémont dép. 18.53 h., Sonceboz arr. 19.48 h.).
Etablissement à Delémont de la correspondance de Porrentruy pour Sonceboz par le train 1770. Le train 1729 pourrait être avancé de 10' sur tout son parcours, accéléré et arriver à Delémont pour 19 h. Le départ du 1770 pourrait être retardé de 10' environ, tout en assurant à Sonceboz ses correspondances actuelles. Cela donnerait une excellente relation entre le Jura nord et le Jura sud le soir.

Cadre 38 : Bienne-La Chaux-de-Fonds

- 27) Introduction d'un nouveau train omnibus de Bienne à La Chaux-de-Fonds, dép. vers 21.15 h., l'intervalle entre le 1827 (dép. 19.33 h.) et le 1831 (dép. 22.45 h.) est trop grand. Ce nouveau train devrait relever les correspondances de Berne et de Lausanne.

Cadre 39 : Bienne-Sonceboz-Delémont

- 28) 1768 (Delémont dép. 17.15 h., Sonceboz arr. 18.21 h.).
Marche plus rapide et acheminement jusqu'à Bienne.
- 29) 1773 (Bienne dép. 19.43 h. les jours ouvrables, 20.11 h. le dimanche, Delémont arr. 21.18 h. les jours ouvrables, 21.24 h. le dimanche).
Marche du dimanche tous les jours, pour donner à Bienne la correspondance de Berne, tout en conservant à Delémont la correspondance sur Porrentruy par le train 1734 (dép. 21.24 h. les jours ouvrables, 21.32 h. le dimanche).

Nous recommandons les présentes revendications à votre bienveillante attention et vous présentons, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Le secrétaire :

René STEINER.

Le président :

Frédéric REUSSER.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source